



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

**Les Communes  
du  
Val d'Anniviers**

**Procès-verbal du 9 février, salle communale, Saint-Luc**



## II

**Présidents des Communes d'Anniviers**

Georges-Alain Zuber, Ayer  
Walti Zuber, Chandolin  
Gabriel Solioz, Grimentz

Simon Crettaz, Saint-Jean  
Benoît Salamin, Saint-Luc  
René Massy, Vissoie

**Personnes ressources**

Norbert Fragnière, Chef du service des affaires intérieures de l'Etat du Valais  
Pierre Jacquod, Juriste aux affaires intérieures de l'Etat du Valais

**Modérateur**

Jean Bonnard

**Presse**

3 médias représentés (Journal de Sierre, Rhône FM, le Nouvelliste)

**Population – estimation**

plus de 250 personnes

## **Ouverture du forum par le Président des Présidents**

Simon Crettaz, porte-parole des Présidents des Communes d'Anniviers accueille les personnes présentes et ouvre officiellement le 2<sup>ème</sup> forum. Il salue et présente les invités, MM Fragnière et Jacquod de l'Etat du Valais, Jean Bonnard, modérateur de la soirée, Catherine Lamon et Philippe Chauvie.

Il informe la population qu'après le 1<sup>er</sup> forum, il a été décidé d'inscrire dans la charte le maintien des bureaux décentralisés pendant une période de 12 ans et le transfert de tout le personnel actuel dans la nouvelle commune.

Il présente l'ordre du jour du 2<sup>ème</sup> forum et relève que le sujet de la fusion est abordé en de maintes reprises et qu'il ne laisse personne indifférent. Selon lui, la force d'Anniviers se mesurera à la volonté de ses citoyens de vivre ensemble.

## **Présentations à l'écran**

Catherine Emery Lamon et Philippe Chauvie présentent un powerpoint sur le dossier d'étude de la fusion puis un autre détaillant les thèmes de l'organisation politique et de l'identité.

## **Ouverture des discussions**

Jean Bonnard salue les autorités et rappelle que la fusion Jorat-Mézières a échoué pour 13 voix. Il ignore les avantages et les inconvénients de la fusion des Communes d'Anniviers, il sait que les réponses ne sont pas faciles à donner, que c'est un risque de donner la parole à la population qui a le vrai pouvoir de décision.

Il souhaite pour ce forum, entendre des gens s'exprimer. Il présente pour ce faire un fil rouge subjectif tracé par quelques questions essentielles auxquelles peuvent s'ajouter toutes autres questions :

- |                                                       |                                                                           |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> contrat / charte  | <input checked="" type="checkbox"/> identité anniviarde                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> représentativité  | <input checked="" type="checkbox"/> assemblée primaire ou conseil général |
| <input checked="" type="checkbox"/> système électoral | <input checked="" type="checkbox"/> nombre de conseillers communaux       |
| <input checked="" type="checkbox"/> bourgeoisies      | <input checked="" type="checkbox"/> refus de l'une ou l'autre commune     |

## **Représentativité au sein du nouveau conseil communal**

Jean Bonnard souhaite savoir s'il est important pour l'assemblée que les anciennes communes soient représentées dans la nouvelle entité. Est-ce un problème à régler selon le nombre d'habitants ?

Selon certaines personnes, si l'on passe les Pontis, on est tous anniviards. On ne peut pas exiger une représentativité des anciennes communes selon la loi, pourquoi donc se poser la question ?

Selon Norbert Fragnière, la représentativité ne peut pas être fixée dans la loi, cela peut en revanche devenir une affaire de partis politiques ou d'un groupe de citoyens qui déposent une liste. Il n'est pas possible de faire des circonscriptions électorales. La charte lie les conseils municipaux mais pas les partis politiques ni les citoyens.

Simon Crettaz informe l'assemblée qu'il est ressorti d'une discussion avec les conseillers communaux qu'un nombre trop élevé de conseillers autour d'une table rend la communication difficile tandis que s'il est trop bas, l'efficacité ne peut être garantie. Le nombre de 9 est proposé par les conseillers communaux. Cela permettrait également d'avoir, dans l'idéal, un représentant par ancienne commune et deux de plus pour les communes à population élevée. Mais rien ne peut être figé à ce niveau-là et il faudra trouver des compromis car les partis traditionnels peuvent intervenir et éventuellement déposer une liste.

Selon un citoyen, il faut un conseil communal à six membres (1 par ancienne commune) et un vote au système majoritaire. Il faut miser sur la sagesse anniviarde pour faire une liste commune. Si le système proportionnel devait être mis en place, il y aurait alors des divisions avant même la réunification.

Selon l'Etat, il n'est pas possible de mettre en place le système majoritaire. Le système proportionnel est obligatoire dans un premier temps (prévu dans le contrat). Les citoyens peuvent ensuite demander le changement.

Selon d'autres membres de l'assemblée, c'est une fausse question que celle de la représentativité car s'il y a une fusion, c'est parce que l'on se sent anniviarde.

La proposition d'un nombre entre 7 et 13 est faite. Pour certaines personnes, il faut rester à un nombre entre 7 et 9. Selon le dossier de fusion, il ressort un fort attachement au village. Il faudrait donc assurer la représentativité selon les villages et pas selon les anciennes communes.

Pour d'autres, il s'agit d'un faux problème car les anniviards sont suffisamment intelligents pour élire des gens aptes à les représenter à l'interne et vis-à-vis de l'extérieur.

Georges-Alain Zuber, président d'Ayer précise cependant qu'il faut tenir compte de l'avis des petits villages pour lesquels les soucis ne sont pas les mêmes que pour les villages/stations. Les pôles économiques sont représentés en Anniviers par les stations tandis que Vissoie et le centre géographique. Entre deux, les villages doivent être représentés.

Pour un citoyen, la proposition de 9 n'est pas idéale et il y aurait une meilleure représentativité possible avec 15 membres au conseil communal. Certains abondent dans son sens en raison de la masse de travail à effectuer pour lancer la nouvelle commune. Pour d'autres, ce nombre pose le problème de fonctionnement et d'efficacité. Il est précisé que si la fusion est acceptée, ce sont les autorités en place qui travailleront pour préparer le terrain d'ici à l'élection des nouvelles autorités. 7 à 9 conseillers de la nouvelle commune suffiraient donc puisque le gros du travail aurait déjà été fait. Ce point de la représentativité soulevant beaucoup de commentaires, Jean Bonnard propose qu'il soit repris au prochain forum.

Il semble que la porte laissée ouverte aux partis politiques ne soit pas une bonne chose pour certains dans un premier temps. Il faut que le Val d'Anniviers puisse

s'organiser et trouver des personnes qui veulent travailler pour l'ensemble de la vallée et s'engagent.

## **Oppositions à la fusion**

Jean Bonnard demande s'il y a dans la salle des personnes farouchement contre la fusion. Personne ne se lève.

Pour Georges-Alain Zuber, il faut faire attention en posant cette question car il s'agit d'un projet de société, de l'avenir d'Anniviers. Il faut éviter de faire des clans. Dans la liste des avantages et des inconvénients, chacun peut évaluer l'un ou l'autre élément comme un avantage ou un inconvénient selon sa propre sensibilité. Il n'aime donc pas le procédé de Jean Bonnard car chacun a le droit de s'exprimer. Même si tous les éléments de la fusion ne sont pas clairs, il croit au projet de société.

Si une commune devait dire non à la fusion, que se passerait-il ?

Le principe du Conseil d'Etat est de favoriser les fusions volontaires. Les seules raisons qui peuvent obliger le Conseil d'Etat à contraindre une commune à fusionner sont les suivantes : la commune est trop faible financièrement, elle ne peut pas élire ses autorités, elle est de taille réduite et est la seule à faire obstacle à un processus de fusion.

Simon Crettaz indique que si, par exemple, Saint-Jean refuse la fusion, il y aurait alors un deuxième vote demandant aux cinq autres communes si elles veulent fusionner. Il faudra alors se poser la question des collaborations déjà mises en place en matière de ramassage des ordures, de STEP, de protection civile, du centre scolaire,...) Saint-Jean représente environ 8 à 9% au sein de ces associations et devrait donc se battre contre 92 % représentés par les autres communes. La discussion est différente si c'est Ayer, avec ses 30 % qui refuse la fusion.

Vis-à-vis de l'Etat du Valais le refus d'une commune ne change rien à la relation Etat-commune qui traite toutes les communes sur un pied d'égalité. Seule la viabilité de la commune décide de la suite.

## **Bourgeoisie**

Les bourgeois devront répondre à la question « acceptez-vous la fusion des six bourgeoisies ? » Si l'une ou l'autre commune bourgeoise refuse la fusion, le processus de fusion des bourgeoisies s'arrête.

Une loi est en cours de révision pour que le droit de cité soit octroyé à l'avenir non plus par la bourgeoisie mais par la commune. Si la procédure de révision de la loi aboutit et s'il y a fusion des Communes, le droit de cité sera accordé par la Commune d'Anniviers et si les bourgeoisies ne fusionnent pas, la personne qui fait la demande ne pourra être bourgeoise d'une des six bourgeoisies que si elle remplit les conditions d'admission qui resteront propre à chaque bourgeoisie, selon leur règlement.

## **L'avis des Présidents**

Walti Zuber, président de Chandolin affirme que Chandolin est une petite communauté qui a beaucoup de crainte car elle se situe à la périphérie de la périphérie. Une fusion est une réorganisation et si un poste de travail devait disparaître à Chandolin, cela équivaldrait à 150 postes à Sierre. C'est pour ces raisons-là qu'il est le président le plus tiède.

Georges-Alain Zuber, président d'Ayer fait le même constat que son collègue de Chandolin pour chaque village qui compose la commune d'Ayer. Il faut avoir le souci de la répartition des postes de travail au niveau de la vallée. C'est le bon sens qui devrait faire aller de l'avant. La vallée vit grâce aux sociétés de villages, aux événements sportifs et aux manifestations communes. On sait que l'on a besoin de l'autre, on est fort ensemble.

Simon Crettaz, président de Saint-Jean partage également les craintes de Walti Zuber et fait remarquer que si Chandolin reste seule et qu'il y a une grande commune autour, Chandolin aura tout autant à craindre pour ses places de travail.

C'est pourquoi Walti Zuber pense que si les cinq autres fusionnent, il faudra tout de même les rejoindre, car tout seul, Chandolin n'est pas viable.

Pour Gabriel Solioz, président de Grimentz, Anniviers existe déjà et a des prénoms et des conseillers (les six présidents) qui décident déjà d'environ 80 % du budget actuel. Le bébé est donc là, reste à le baptiser.

Pour Benoît Salamin, président de Saint-Luc, il faut pondérer l'aspect de la représentativité et trouver avant tout des candidats motivés. Il précise en outre que pour sa part, il n'a pas besoin d'arriver aux Pontis pour « être de la Vallée » et rappelle que sur 5 conseillers à Saint-Luc, deux sont de Niouc.

René Massy, président de Vissoie se prononce, tout comme les autres membres de son conseil communal, en faveur de la fusion et pense également que les anniviards sont suffisamment intelligents pour assurer une bonne représentativité. Il pense aussi que c'est le rôle de chaque président de commune de trouver les sensibilités moins favorables et d'argumenter pour arriver à un compromis.

## **Compléments d'informations**

Les autorités actuelles peuvent s'engager, dans la charte de fusion, à favoriser le maintien des places de travail. La charte devra être respectée par les autorités futures. Il est possible de mentionner que tous les postes de travail seront repris par la nouvelle commune tout en admettant que c'est ensuite le temps qui dictera le futur.

Un citoyen s'étonne de la crainte de perdre des emplois. Selon lui, la fusion va permettre de créer des postes de travail en Anniviers (un office du tourisme Anniviers, un poste de géomètre,...)

Pour d'autres, il ne faut pas seulement encourager les retraités vaudois et genevois à s'établir en Anniviers, mais il faut avoir un projet qui fait venir des familles car le nombre d'enfants au centre scolaire est en nette diminution.

Une retraitée vaudoise établie en Anniviers affirme suivre avec intérêt ce qu'il s'y passe et souhaite aux anniviards d'être courageux et d'aller jusqu'à l'aboutissement du projet qui ne pourra que renforcer la force économique et touristique.

## **Identité anniviarde**

Il ressort des arguments des quelques personnes qui se sont exprimées que le sentiment « d'être anniviarde » est important. Il ne s'agit pas là d'un problème.

## **Conclusion**

Norbert Fragnière félicite les acteurs à l'initiative de cette fusion et fait remarquer qu'il est à disposition, ainsi que plusieurs membres de l'Etat pour les prochaines étapes.

Jean Bonnard remercie la population d'avoir joué le jeu et ne peut qu'encourager à ce que les choses soient dites. Il s'agit d'un processus démocratique exemplaire et souhaite que chacun prenne sa décision et que si la fusion devait être refusée, ce soit sans aigreur ni regrets.

Benoît Salamin clôt l'assemblée au nom des Présidents de communes. Il rappelle la date du 19 juin 1999 qui était celle de l'annonce des JO 2006 à Turin. Pourtant Sion pensait avoir un dossier sans faille. La suite n'est pas comparable car la population anniviarde est maîtresse de son destin. Le dossier est préparé depuis plusieurs années afin de permettre à chacun de faire son choix. Il s'agit d'une fusion volontaire et toutes les chances doivent être de notre côté.

Un apéritif offert par la bourgeoisie de Saint-Luc est ensuite servi.

**PROCHAINS FORUMS :** **INForum 3 19.05 à Grimentz** (finances et fiscalité)  
**INForum 4 06.10 à Chandolin** (tourisme et aménagement du territoire)

**Ces deux forums seront précédés par  
l'envoi d'un numéro d'INFusion  
qui abordera le même thème.**

**ADRESSE DE CONTACT :** **INFusion, Case Postale 46, 3961 Vissoie**  
**[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org) - [infusion@anniviers.org](mailto:infusion@anniviers.org)**  
**Fax : 027 475 60 31 – tél : 027 475 14 55**

Pour le PV : Martine Antonier